

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11 (dont 1 pouvoir)

Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne, Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, GRIMAND Marc, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, Philippe POIRSON,

Etaient excusés : Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Vincent BRUN), M. CHABERT Nicolas

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : M. Jean-Michel JOSSERAND a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ONF - Affouages – Tarifs 2025-2026

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme expose à l'assemblée que depuis quelques années, en collaboration avec l'ONF, la commune propose à ses administrés du bois de chauffage à couper dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

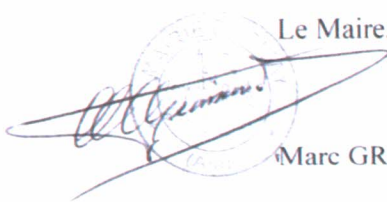
VALIDE les tarifs suivants pour l'affouage 2025-2026 qui restent inchangés par rapport à l'année dernière :

- 4 € le stère (1m x 1m x 1m)

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 30/09/25
Après affichage et publication du : 30/09/25
Le Maire,
Marc GRIMAND

